

Image not found or type unknown



plainte contre moi, prise de photo du voisin pour preuve de harcèlement

Par **MOI3522**, le **16/01/2025** à **09:52**

Bonjour,

Dans un cadre de harcèlement, j'ai pris en photo le voisin, qui regardait fixement chez nous, il était au dessus de la clôture qui fait 2m de haut donc il était sur un escabeau, j'étais dans ma véranda.

Je l'ai aussi pris en photo, planté devant notre portail encore pendant de longues minutes à regarder chez nous, lorsque je prends les photos, je suis dans ma chambre à l'étage puis je suis descendu à mon salon où je les ai encore en photo.

Je l'ai aussi pris à l'arrêt en voiture devant notre portail, il regarde aussi vers chez nous.

Des mains courantes ont été déposées, les photos prises sur conseils de la gendarmerie et nous leur avons montré.

Suite à une conciliation qui a échoué avec un expert/conciliateur pour un conflit de plantations, le soir j'ai envoyé ces photos sur son portable. (pour lui faire comprendre qu'il faut arrêter cet harcèlement).

Depuis je fais l'objet d'une plainte pour droit à l'image et diffusion, je vais être très prochainement auditionné.

Qu'est ce que j'ai fait de mal, svp ?

Je ne suis pas entendu sur le harcèlement moral dont je suis la victime depuis 10 ans,

Que va t'il se passer. Merci.

Par **Marck.ESP**, le **16/01/2025** à **10:21**

Bonjour et bienvenue

[quote]

Qu'est ce que j'ai fait de mal, svp ?

[/quote]

Vous le dites vous même.

Ces photos pouvaient vous servir à vous justifier, mais elles ne devaient pas être envoyées à la personne.

Malgré tout, je ne pense pas que cela aille bien loin. N'hésitez pas à faire valoir la main courante qui précédait l'envoi.